

Rapport Huitième session du

**GROUPE TECHNIQUE DU
COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN**

**ATELIER SUR LES PLANS D'ACTION PRÉVISIONNELS POUR
LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN**

Nouakchott, Mauritanie

2 au 7 mai 2004



**Division de la production végétale et de la protection des plantes
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE
Rome, 2004**

TABLE DES MATIERES

	Page
OUVERTURE	1
INTRODUCTION	1
CONTEXTE	1
PLANS D’ACTION PREVISIONNELS : INVASION	3
PLANS D’ACTION PREVISIONNELS : RESURGENCE	4
PLANS D’ACTION PREVISIONNELS : RECRUDESCENCE	6
PLANS D’ACTION PREVISIONNELS : GENERALITES	6
PROBLEMES IMMEDIATS ET PREOCCUPATIONS	8
MOBILISATION DES RESSOURCES	8
APPROVISIONNEMENT	9
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	9
Plans d’action prévisionnels	9
Mobilisation des ressources	10
Fourniture des ressources	11
Structures pour une réponse d’urgence	11
Recherche	11
Evaluation de la lutte	12
CLOTURE	12
ANNEXE 1 - LISTE DES PARTICIPANTS	13

OUVERTURE

1. Le Ministre mauritanien du développement rural et de l'environnement, Son Excellence M. Ahmedou Ould Ahmedou, a officiellement ouvert l'atelier. Il a souhaité la bienvenue en Mauritanie aux participants à l'atelier et souligné la très sérieuse situation « Criquet pèlerin » à laquelle la Mauritanie en particulier et la Région en général doivent actuellement faire face. Il a indiqué qu'il était important que l'atelier puisse dépasser les difficultés actuelles en proposant des recommandations pour les planifications à court, moyen et long termes pouvant réduire la menace que font peser les invasions du Criquet pèlerin.
2. Le Représentant FAO en Mauritanie par intérim, M. Sory I. Ouane, au nom de la FAO et des participants à l'atelier, a remercié le Ministre et exprimé la reconnaissance de la FAO au Gouvernement de la Mauritanie pour l'accueil de cet atelier.

INTRODUCTION

3. M. Clive Elliott, Fonctionnaire principal du Groupe Acridiens et autres ravageurs migrants, au Siège de la FAO, a souhaité la bienvenue à tous les participants de l'atelier. Il a indiqué que trois membres du Groupe technique du Comité de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC-TG) y assistaient : Pr. El Bashir (Soudan), Pr. van Huis (Pays-Bas) et M. McCulloch (Australie). M. Elliott a expliqué que les trois autres membres du DLCC-TG (Dr Magor, Dr Chara et Dr Lecoq) ont été dans l'impossibilité de participer à cette session pour des raisons diverses (santé, deuil et impondérables). Les participants souscrit à la suggestion d'envoyer des messages à ces trois membres.
4. Il a aussi noté que cet atelier rassemblait des participants des pays des trois régions de l'aire de distribution du Criquet pèlerin (occidentale, centrale et d'Asie du sud-ouest). De plus, il a salué les louables efforts du Dr Symmons (consultant FAO) pour préparer les aspects techniques de l'atelier ainsi que l'assistance fournie par le personnel du Centre de lutte anti-acridienne pour les dispositions locales.

CONTEXTE

5. M. Elliott a brièvement exposé le contexte de cet atelier. La réunion du Comité de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC) tenue à Rome en septembre 2003 a discuté de différents sujets liés à la lutte contre le Criquet pèlerin qui pourraient être examinés par le DLCC-TG. Le DLCC a convenu que les plans d'action prévisionnels constituaient une priorité. En conséquence, la FAO a préparé le programme d'un atelier du DLCC-TG destiné à aborder ce sujet.
6. L'atelier a été jugé opportun au vu de la situation Criquet pèlerin qui prévaut actuellement et évolue rapidement en invasion. Les difficultés rencontrées, en particulier les réponses limitées ou lentes des bailleurs de fonds et les sévères délais de livraison des pesticides, ont illustré le besoin en plans d'action prévisionnels.

7. L'atelier se réfère à celui tenu à Borg al Arab (février 2002), dans le cadre du Programme EMPRES en Région centrale, qui a fourni les intrants nécessaires au développement de plans d'action prévisionnels nationaux.
8. Le but de cet atelier était d'assister davantage les pays dans la formulation des plans d'action prévisionnels. En plus, il se proposait d'évaluer les différentes tactiques de lutte et d'examiner comment les ressources nécessaires à la lutte antiacridienne pouvaient être fournies dans les courts délais inhérents à une situation d'urgence. On s'attendait également à ce que soient passés en revue les préparatifs et les structures organisationnelles devant être en place pour que de telles ressources soient effectivement utilisées.
9. Les contraintes permettant de fournir à l'avance des avertissements fiables concernant les recrudescences et les invasions ont été soulignées par la FAO. Il est probable que les résurgences ne puissent pas faire l'objet d'une alerte moins d'un mois avant qu'elles se produisent. Les recrudescences ne pourraient être prévues que jusqu'à 3 mois à l'avance et avec une fiabilité relativement faible alors que la période de prévision pour le développement d'une invasion serait d'environ 6 mois avec une fiabilité relativement grande. L'alerte anticipée pour des résurgences serait plus problématique et ne dépasserait pas un mois avec une fiabilité faible. Les courts délais d'anticipation par rapport au début des recrudescences et des invasions soulignent l'importance de disposer de plans d'action prévisionnels réalistes pour permettre aux pays d'être capables de répondre de manière appropriée.
10. Le Dr Symmons (consultant FAO) a expliqué que les plans d'action étaient préparés pour faire face à des événements inhabituels et irréguliers qui ne peuvent pas être prédits avec certitude longtemps à l'avance. Il a souligné les grandes lignes de la dynamique du Criquet pèlerin de la résurgence initiale à l'invasion en passant par la recrudescence. Tous ces événements donnent lieu à des situations pour lesquelles des plans d'action prévisionnels devraient être disponibles. Les hypothèses nécessaires pour les exercices de l'atelier ont été rapidement passées en revue, y compris l'importance de la division entre résurgence, recrudescence et invasion de manière à avoir une approche et des discussions structurées et rationnelles. Il a ensuite décrit l'approche utilisée dans les exercices. Chaque étape –résurgence, recrudescence et invasion– sera considérée indépendamment. L'examen de chaque étape sera divisé en 3 sections pour essayer de déterminer :
 - a. Quelles ressources seraient nécessaires ?
 - b. Quelle action doit être exigée dans les pays pour être en mesure d'utiliser ces ressources si elles étaient disponibles ?
 - c. Comment les ressources nécessaires peuvent-elles être fournies au moment du besoin dans la période probable de l'alerte ?
11. L'évaluation des ressources nécessaires était simplement un calcul arithmétique avec une feuille de calcul. Les valeurs des différents paramètres pertinents sont saisies par les participants et les conséquences apparaissent ensuite automatiquement comme résultat.

12. Certaines des données entrées sont sûres –par exemple la vitesse de l’aéronef, les volumes d’application du pesticide- mais la plupart ne sont que des suppositions un peu étayées. Par exemple, la majeure part de la lutte est anti-larvaire mais personne ne peut faire de suppositions plausibles sur le nombre et la taille des agrégations (taches et/ou bandes) dans une population. La meilleure méthode pour évaluer la population larvaire est de commencer avec la taille de l’essaim produit (= résultant) et de revenir en arrière. Pour les essais de période d’invasion, il existe des estimations de terrain et il est possible à partir des rapports de produire ultérieurement des valeurs très grossières. Cela suggère que les infestations sous forme d’essaims durant une invasion totalisent un ou deux mille km² mais probablement pas plus de 3 000. Cette estimation, avec des données publiées telles que la densité des essaims, la mortalité et la densité larvaire permet d’évaluer le nombre de bandes moyennes de stade intermédiaire au cours d’une invasion dans une aire de reproduction saisonnière qui aurait produit le nombre et la taille moyenne des essaims qui ont été saisis en intrants.
13. Les exercices pratiques préparés spécialement pour cet atelier ont été complétés par des présentations faites par un certain nombre de participants des pays affectés (Soudan, Iran, Maroc et Mauritanie) et par le personnel FAO des Régions occidentale et centrale sur leurs expériences des plans d’action prévisionnels.

PLANS D’ACTION PREVISIONNELS : INVASION

14. Les feuilles de calcul Excel préparés pour cet atelier ont été en général considérées comme un bon outil de base pour l’élaboration de scénarios “Criquet pèlerin” et pour la fourniture des intrants nécessaires à la formulation des plans d’action prévisionnels associés. Elle sont permis l’estimation, dans des limites considérées comme raisonnables, des principales ressources (pesticides, véhicules et aéronefs) nécessaires à la lutte contre les populations de Criquet pèlerin pendant une invasion, même si des variations significatives sont apparues entre participants sur le niveau des populations acridiennes constituant une invasion. Des variations significatives sont également apparues entre participants pour d’autres paramètres servant d’intrants dans l’exercice tels que les temps de prospection et, si nécessaire, marquer et traiter un bloc d’1 km². Comme beaucoup des paramètres nécessaires à l’exercice influent à un degré ou un autre sur l’évaluation des besoins pour dans le cadre de la planification, les pays et la FAO devrait collecter ce type de données de terrain pour permettre que soient faites des évaluations plus précises en vue de la planification.
15. Les résultats des exercices ont indiqué que les ressources nécessaires à la lutte anti-larvaire contre une population de Criquet pèlerin de période d’invasion sont importantes, même si la majeure partie des stades larvaires se présente sous forme de bandes. Bien que le niveau des ressources diminue considérablement si la lutte est uniquement réalisée contre les essaims, cette seule stratégie n’a pas été perçue comme réalisable. Bien que la lutte terrestre contre les essaims posés soit une pratique courante, beaucoup, si ce n’est la plupart, des participants ont émis des doutes sérieux sur la faisabilité de traiter des essaims en vol, particulièrement eu égard de la sécurité des pilotes. Pourtant la technique a été utilisée en Région centrale dans les années 50 ainsi qu’en 1987 et 88 au Soudan et de la documentation est disponible sur le sujet. Comme il est hautement improbable

qu'un contrôle complet de populations acridiennes significatives soit réalisé uniquement par lutte anti-larvaire (même en permettant une lutte plus efficace contre les bandes en utilisant la technique des traitements en barrières) et étant donné l'efficacité de la lutte contre les essaims en termes de pesticides utilisés, il apparaîtrait raisonnable de revoir ce qui est connu et, si nécessaire, de faire des investigations plus poussées concernant la faisabilité et les contraintes de la lutte contre les essaims en conditions de terrain.

16. De la même manière, les ressources nécessaires pour détecter et définir des cibles larvaires convenables par des recherches de terrain sont importantes. La détection de telles cibles par air pourrait se révéler plus efficace en termes de ressources mais la plupart des participants n'ont pas considéré cela comme réalisable ou alors seulement dans des conditions très particulières, par exemple quand de grandes bandes denses sont présentes dans de la végétation clairsemée et seulement à certaines périodes de la journée.
17. La ré-introduction des traitements en barrières des bandes larvaires a la capacité de permettre une lutte significativement plus efficace et moins coûteuse. Cependant, pour le moment, il ne semble pas que des essais à grande échelle utilisant le fipronil et les dérégulateurs de croissance aient été réalisés pour établir l'efficacité de ces produits contre le Criquet pèlerin ou pour déterminer la méthode d'application en barrières la plus efficace. Compte tenu de la potentialité des traitements en barrières, de telles données devraient constituer une priorité. Quand elles sont disponibles, les résultats d'essais devraient aussi être pris en compte par le Groupe consultatif sur les pesticides de la FAO.
18. Les discussions sur les plans d'action prévisionnels de l'exercice sur la lutte contre les invasions ont débouché sur un plus vaste débat concernant la recrudescence actuelle et un certain nombre de problèmes et de préoccupations sur l'actuelle planification des campagnes et la mobilisation des ressources telles que vécues par les pays affectés. Ces problèmes et préoccupations seront abordés ultérieurement dans d'autres sections de ce rapport.

PLANS D'ACTION PREVISIONNELS : RESURGENCE

19. Les exercices de cette section de l'atelier ont généré de considérables débats. En général, les résultats obtenus par les trois groupes ont provoqué des doutes quant à l'impact significatif que pourraient avoir des mesures de lutte sur la réduction des populations de résurgence.
20. Au cours des discussions, il y a eu une considérable confusion concernant l'utilisation des terminologies française et anglaise pour résurgence (*outbreak*) et recrudescence (*upsurge*). Il est également apparu que la terminologie reflète des concepts différents en termes de densité et taille (par exemple des taches ou bandes larvaires) des populations et probablement même du degré de grégarité de la population.
21. Les résultats ont amené certains participants à se demander si la lutte contre les résurgences était efficace. La discussion a porté sur la validité des paramètres saisis, dont les résultats sont dérivés.

22. Un facteur important en entrée dans l'exercice est la proportion de taches larvaires non détectées durant la recherche terrestre d'un bloc. Comme il n'existe pas de données de terrain connues pour ce paramètre d'entrée, une simulation de recherche de terrain a été réalisée par les participants pour accéder à ce paramètre. Trois blocs de terrain, chacun d'une superficie de 0,5 km², ont été délimités à l'avance et, à l'intérieur de chaque bloc, des cailloux colorés ont été disposés pour simuler la distribution et la densité de taches larvaires de Criquet pèlerin dans une situation de résurgence. Au total, les trois blocs contenaient 55 "taches larvaires". Les participants ont été répartis en 3 groupes et il leur a été demandé de prospector les taches de chaque bloc et de réaliser des traitements simulés, avec un pulvérisateur micro-ulva, de chaque tache trouvée. En moyenne, les groupes ont seulement détecté 50% des taches de chaque bloc. Cette valeur a ensuite été utilisée dans les feuilles de calcul de l'exercice. Compte tenu de l'importance de ce point, des recherches de terrain devraient être considérées en grande priorité pour arriver à des valeurs réalistes de ce paramètre.
23. En général, les ressources nécessaires pour entreprendre une lutte contre une résurgence peuvent être qualifiées de significatives plutôt que substantielles. L'exercice a indiqué, par exemple, que, dans une aire grégarigène (*outbreak area*) de 5 000 km² infestée à 60%, si toutes les taches pouvaient théoriquement être trouvées et traitées, la quantité de pesticide nécessaire serait faible (environ 1 700 litres). Cependant, le nombre d'équipes nécessaires, tel que déterminé par les feuilles de calcul, serait probablement plus important que les capacités dont dispose la plupart des pays.
24. La plupart des pays concernés par le Criquet pèlerin ont indiqué qu'ils avaient des ressources nationales suffisantes pour entreprendre la lutte contre les populations de résurgence sans avoir besoin de demander de l'assistance extérieure. Toutefois, les discussions ont aussi indiqué que quelques pays affectés ne pourraient entreprendre la lutte de niveau « résurgence » que si leurs ressources étaient complétées par l'assistance extérieure. Cela implique qu'avant que des mesures de lutte de ce type soient entreprises, une requête pour de l'assistance extérieure ait été faite et que cette assistance soit disponible. Il existe un risque significatif que cela puisse aboutir à aucune action de lutte ou à des actions de lutte limitées.
25. Il y a eu un consensus général sur le fait que la lutte contre une résurgence devrait normalement n'impliquer que des opérations de lutte terrestre, la plupart d'entre elles étant dirigées contre les stades larvaires. La lutte devrait plus probablement concerner le traitement ciblé de taches et/ou le traitement de blocs où les densités de telles taches sont importantes. Certains participants ont aussi indiqué que, dans le futur, le traitement en barrières des résurgences serait possible.

PLANS D'ACTION PREVISIONNELS : RECRUDESCENCE

26. L'exercice sur la lutte contre les recrudescences a indiqué que les ressources nécessaires seraient considérables et généralement au-delà des moyens habituels de la plupart des pays affectés et que, par conséquent, une assistance extérieure devrait être demandée pour faire face à la situation.
27. Dans les premiers stades d'une recrudescence, il a été considéré comme probable que les opérations de lutte reposeraient essentiellement sur les traitements terrestres des bandes larvaires et qu'il était improbable que des aéronaves soient déployés. Dans les stades ultimes d'une recrudescence, des traitements aériens pourraient être requis.
28. Il a été considéré que les traitements en barrières des bandes (larvaires) par voies terrestre et aérienne seraient probablement efficaces lors d'une recrudescence, particulièrement dans ses stades ultimes.
29. Des ressources complémentaires extérieures et nationales étant nécessaires pour réaliser la lutte contre une recrudescence, cela devrait être reflété dans tout plan d'action prévisionnel. En plus des montants de ces indispensables ressources complémentaires, le plan d'action prévisionnel devrait aussi prendre en compte les mécanismes de requête de l'assistance extérieure. Par exemple, l'établissement ou la ré-activation des comités de pilotage et des comités inter-gouvernementaux devrait être une action mentionnée dans le plan.

PLANS D'ACTION PREVISIONNELS : GENERALITES

30. Les différents éléments que devrait contenir un plan d'action prévisionnel sont apparus au cours des débats mais aucune plage de temps n'avait été dévolue pour des discussions détaillées de cet aspect et il n'était d'ailleurs pas prévu que cela le soit dans l'atelier. Cependant, il semblerait que faire un suivi de cet aspect est nécessaire pour les pays affectés. Les expériences en Région centrale concernant les plans d'action prévisionnels indiqueraient que la formation sur le sujet est nécessaire dans les pays affectés.
31. Les discussions ont suggéré que tout plan d'action prévisionnel devrait mentionner toutes les ressources nécessaires pour lutter contre une infestation acridienne particulière. Les ressources nationales existantes et les possibles ressources nationales complémentaires, par exemple des fonds nationaux d'urgence qui pourraient être rendus disponibles, devraient être détaillées ainsi que les insuffisances pour lesquelles une assistance extérieure sera demandée/nécessaire.
32. Comme cela a été discuté précédemment, le plan d'action prévisionnel devrait également détailler les différentes actions nécessaires pour mobiliser l'assistance nationale et extérieure requise. En plus, certains participants ont indiqué que le plan devrait aussi contenir une information sur les systèmes et techniques de lutte qui seront utilisés car il est souvent essentiel d'inclure cette information dans les propositions budgétées soumises aux bailleurs de fonds.

33. Un certain nombre de sujets liés aux plans d'action prévisionnels ont été discutés au cours de l'atelier ; il s'agit de :
- a. Structures organisationnelles durant les rémissions et les invasions
 - b. Accès aux fonds nationaux d'urgence aux catastrophes
 - c. Accès à d'autres ressources nationales d'urgence.
34. Au niveau national, il existe de grandes variations des structures de lutte anti-acridienne. Les unités nationales de lutte anti-acridienne diffèrent en termes de taille, de niveau de ressources dévolu à la prospection et à la lutte et de degré d'autonomie opérationnelle et financière. Les structures spécialisées en lutte anti-acridienne ont généralement été perçues comme présentant un certain nombre d'avantages y compris une sécurité raisonnable en ce qui concerne un financement gouvernemental et des ressources dévolues à la prospection et à la lutte. Cependant, des difficultés quant au maintien de telles structures spécialisées peuvent se présenter si elles sont importantes, plus particulièrement durant les longues périodes de récession sans activité de lutte majeure. D'un autre côté, si l'unité anti-acridienne était petite, il faudrait la renforcer rapidement, de préférence avec du personnel formé, lors des périodes d'activité acridienne intense telles que les recrudescences et les invasions.
35. Il a été reconnu que les structures de la FAO devraient être renforcées lors des périodes d'activité acridienne intense pour faire face à l'importante charge de travail supplémentaire concernant par exemple les réponses aux demandes d'assistance, la préparation des propositions d'assistance, la gestion des projets sur budget extérieur, l'analyse des données de terrain... générée par de telles situations. Au cours de la dernière invasion (1986-89), ce renforcement s'est fait à travers la création du Centre d'urgence pour les opérations anti-acridiennes - *the Emergency Centre for Locust Operations*, ECLC-. L'avis général au cours de la réunion était que les dispositions ECLC avaient été efficaces. Des avis similaires ont été émis eu égard au besoin de renforcer les Commissions régionales FAO de lutte contre le Criquet pèlerin lors des recrudescences majeures ou des périodes d'invasion.
36. A partir des différentes présentations faites pendant l'atelier et de l'exercice relatif au scénario d'invasion, il a été noté que beaucoup de pays affectés ont potentiellement accès aux fonds d'urgence gouvernementaux. L'accès à ces fonds a été perçu comme un élément important du renforcement des réponses nationales dans des situations d'urgence acridienne et pour démontrer la priorité donnée par les gouvernements aux problèmes acridiens.
37. La réunion a noté qu'il n'existait pas de fonds de réserve pour la lutte anti-acridienne d'urgence au Siège de la FAO alors que la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région centrale dispose une petite réserve d'environ 100 000 \$ E.-U, à cet effet. Il y a eu discussion sur la faisabilité de l'établissement d'un tel fonds d'urgence à la FAO peut-être à travers le Comité de lutte contre le Criquet pèlerin - *the Desert Locust Control Committee*, DLCC- et avec des financements des bailleurs de fonds. Une autre option à

long terme pourrait concerner l'augmentation du niveau actuel des contributions au DLCC, ce qui pourrait constituer la base d'un fonds d'urgence.

38. Le concept d'un fonds d'urgence du DLCC financé par les bailleurs de fonds a été évoqué dans le passé avec apparemment peu de succès, les bailleurs de fonds ayant généralement indiqué que les fonds d'urgence étaient uniquement fournis pour des urgences avérées et non potentielles. L'établissement d'un tel fonds avec les contributions des pays affectés participant au Fonds fiduciaire du DLCC devrait être considéré.
39. Un certain nombre de pays affectés par les criquets ont aussi accès à d'autres ressources nationales, y compris militaires, lors des urgences acridiennes. L'assistance apportée par les avions militaires, pour le soutien logistique et les opérations de traitement, quand elle est disponible, devrait par conséquent être incluse dans les plans d'action prévisionnels. De la même manière, les ressources additionnelles telles que véhicules et personnel apportées par d'autres agences gouvernementales des pays affectés devraient également être mentionnées dans ces plans.

PROBLEMES IMMEDIATS ET PREOCCUPATIONS

40. Les résultats de l'exercice sur la planification prévisionnelle d'une campagne d'invasion ont concentré l'attention sur la disponibilité en ressources. Cela a été perçu comme un problème critique, pour le moment à cause de la sérieuse situation acridienne actuelle mais aussi à plus long terme.
41. Plusieurs problèmes importants ont été identifiés et discutés, y compris la disponibilité apparemment limitée de ressources externes venant des bailleurs de fonds, le niveau de ressources actuellement disponibles dans les pays affectés, l'accès à des fonds de réserve, les conditionnalités des bailleurs de fonds et l'information requise pour les demandes d'assistance, ainsi que l'acquisition et la livraison des ressources en situation d'urgence.
42. Plusieurs participants ont noté que, en comparaison avec l'invasion du Criquet pèlerin de 1986-89, l'empressement des bailleurs de fonds à fournir de l'assistance aux opérations d'urgence semble moindre pour un certain nombre de raisons incluant : les préoccupations environnementales grandissantes, des contrôles plus stricts des financements d'activités qui pourraient avoir des impacts négatifs sur l'environnement, des changements de priorités et de centres d'intérêt.
43. Les membres du DLCC-TG ont également pris en considération le fait que les bailleurs de fonds étaient, de surcroît, concernés par l'importance économique du Criquet pèlerin.

MOBILISATION DES RESSOURCES

44. Un certain nombre de participants ont exprimé leurs préoccupations face à la réaction apparemment limitée des bailleurs de fonds à fournir une assistance aux pays pour l'actuelle urgence acridienne ce qui pourrait aboutir à une invasion en fonction du succès des mesures de lutte et de l'occurrence de conditions de reproduction estivale favorables.

45. La fourniture de pesticides par les bailleurs de fonds a été perçue comme un sujet important. Le principe d'une banque de pesticides mise en oeuvre par deux bailleurs de fonds pendant l'invasion de 1986-89 a prouvé son efficacité. Dans de telles conditions, il y a eu un haut niveau de sécurité quant à la disponibilité rapide de pesticides. De plus, le mécanisme a réduit le risque de voir livrées des quantités significatives de pesticides après le déclin de la menace acridienne diminuant par conséquent le risque potentiel ultérieur lié à la destruction de pesticides.
46. Au vu de la situation acridienne actuelle, des difficultés rencontrées jusqu'à présent pour la livraison des pesticides et des quantités de pesticides qui seront probablement nécessaires au cours des prochains mois pour entreprendre des opérations de lutte de grande ampleur, l'établissement d'une banque de pesticides a été vu comme un sujet-clé qui devait être rapidement abordé avec les bailleurs de fonds.
47. Cependant, il a été suggéré qu'une mesure transitoire telle que la "triangulation" pourrait être mise en oeuvre ; elle implique le don ou le prêt de pesticides par un pays affecté disposant de stocks suffisants à un autre pays qui en a un besoin urgent.

APPROVISIONNEMENT

48. Des préoccupations ont été émises par un certain nombre de participants concernant les sévères délais rencontrés à travers la FAO pour la livraison de matériels essentiels. Bien qu'il ait été reconnu que certains délais semblent dus à la lente mise à disposition des fonds auprès de la FAO par les bailleurs de fonds, il a été estimé que d'autres délais sont imputables aux procédures d'acquisition propres à la FAO.
49. Les difficultés potentielles et les délais résultant des procédures d'appels d'offres de la FAO pour la fourniture de pesticides ont été perçus comme un problème significatif. Trois préoccupations spécifiques ont été soulignées, à savoir :
 - a. Si un appel d'offres est nécessaire quand des délais de livraison très serrés doivent être satisfaits.
 - b. Les possibles difficultés opérationnelles résultant de la livraison de pesticides qui ne correspondent pas aux préférences du pays récipiendaire.
 - c. Le fait qu'un pays puisse recevoir une grande variété de produits et de formulations différents ce qui pourrait compliquer les opérations de lutte.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Plans d'action prévisionnels

50. Au vu de l'importance des plans d'action prévisionnels, un suivi incluant un atelier annuel et des visites plus ciblées dans les pays devrait être pris en considération avec grande priorité par la FAO.

51. Les plans d'action prévisionnels doivent aussi prendre en compte pour la formulation des propositions d'assistance les conditionnalités des bailleurs de fonds afin de réduire le risque de délais liés à des demandes complémentaires de leur part.
52. Le Groupe Acridiens et autres ravageurs migrants de la FAO devrait développer ses propres plans d'action prévisionnels pour répondre aux recrudescences et aux invasions du Criquet pèlerin.
53. Pour aider les pays à préparer les plans d'action prévisionnels, il est recommandé que la FAO recrute un consultant pour développer une liste de contrôle ou un questionnaire permettant d'aborder les points les plus importants pour une telle planification.
54. FAO dispose d'une base de données de tous les équipements fournis aux pays affectés. Les Commissions régionales devraient établir et maintenir une base de données des ressources disponibles dans chaque pays membre. Cela faciliterait une réponse rapide aux demandes des bailleurs de fonds sur le sujet.
55. Chaque pays devrait non seulement fournir le détail des ressources nationales disponibles mais aussi une information sur leur utilisation, y compris les systèmes et techniques de lutte.

Mobilisation des ressources

56. Au vu des réactions limitées des bailleurs de fonds face à l'actuelle urgence, la FAO devrait rapidement envisager de les approcher directement pour qu'ils fournissent une assistance complémentaire.
57. Dans cette approche des bailleurs de fonds, l'importance et la faisabilité de l'établissement d'une banque de pesticides, similaire à celle mise en oeuvre durant l'invasion de 1986-89, devraient être abordées.
58. Entre temps, la FAO devrait examiner plus avant les modalités de prêt/remplacement de pesticides entre pays affectés pour réduire le risque de rupture de stocks dans un futur immédiat.
59. Les pays affectés doivent être en relation plus étroite avec la FAO pour assurer que les requêtes d'assistance faites auprès des bailleurs de fonds de manière bi-latérale, ou multi-latérale à travers la FAO, soient coordonnées et cohérentes.
60. Les pays affectés devraient être fortement encouragés à assurer la disponibilité en ressources nationales pour réaliser la lutte précoce contre les résurgences.
61. Les bailleurs de fonds ont fréquemment posé des questions relatives aux dégâts causés par le Criquet pèlerin et ont commandité une étude sur les aspects économiques de la gestion du Criquet pèlerin (Joffe, 1998). Par conséquent, les pays affectés devraient rassembler la documentation appropriée sur les dégâts aux cultures et aux pâturages et les conséquences pour le bétail et les populations rurales.

62. FAO et les pays affectés devraient avoir une approche cohérente vis-à-vis des bailleurs de fonds :
- a. La FAO auprès du Représentant permanent du pays donateur à Rome ;
 - b. Les pays affectés avec les ambassades des bailleurs de fonds ;
 - c. L'Ambassadeur du pays affecté en poste dans le pays donateur devrait être informé.

Fourniture des ressources

63. La FAO doit urgemment revoir ses procédures actuelles d'acquisition pour assurer que les délais de livraison critiques des matériels, en particulier les pesticides, soient respectés.
64. La FAO doit urgemment revoir ses procédures d'appels d'offres pour la fourniture d'urgence de pesticides afin de prendre en compte les conditionnalités opérationnelles et les préférences établies dans le pays récipiendaire.

Structures pour une réponse d'urgence

65. De manière prioritaire, la FAO doit considérer la ré-activation d'ECLO (*Emergency Centre for Locust Operations*), créé pendant l'invasion de 1987-89, y compris la disponibilité des ressources pour la mise en œuvre des dispositions.
66. La FAO doit immédiatement accorder toute son attention au renforcement du Groupe Acridiens et autres ravageurs migrants en pourvoyant le poste actuellement vacant sur une base temporaire.

Recherche

67. Pendant les rémissions, l'expérimentation de nouveaux produits ou techniques ou la recherche opérationnelle est gênée par la non-disponibilité de populations acridiennes convenables. Pendant les recrudescences et les invasions, la focalisation sur la lutte signifie souvent qu'il n'y a pas de temps pour réaliser des activités de recherche dans ces importants domaines. Cette situation doit être prise en compte et des efforts faits pour assurer que les opportunités de recherche offertes par la présence de populations acridiennes significatives sont utilisées.
68. Une grande priorité doit être accordée à la recherche de terrain sur les sujets suivants :
- a. Estimation de la superficie totale des infestations larvaires aux stades de résurgence, recrudescence et invasion.
 - b. Essais de pesticides pour déterminer l'efficacité de traitements en barrières à grande échelle utilisant le fipronil et les dérégulateurs de croissance.
 - c. Recherche appliquée sur la faisabilité, les conditions et les techniques pour la pulvérisation aérienne d'essaims.

- d. Recherche appliquée sur la détection des bandes larvaires par prospection aérienne durant les stades ultimes des recrudescences et les invasions.
- e. Déterminer la proportion de bandes larvaires traitées et non traitée dans les zones cibles.

Evaluation de la lutte

- 69. Il devrait exister un niveau raisonnable d'échantillonnage de routine réalisé pendant les opérations de lutte pour fournir des données destinées à estimer :
 - a. Le pourcentage d'infestation des bandes larvaires dans les blocs traités.
 - b. Le pourcentage de mortalité dans les zones traitées y compris les blocs traités.

CLOTURE

- 70. Au nom de la FAO, M. Clive Elliott a remercié le Gouvernement de la Mauritanie d'avoir pris les dispositions nécessaires pour accueillir l'atelier dans de si bonnes conditions. Il a aussi remercié le Responsable de l'Unité de lutte antiacridienne, M. M.A. Ould Babah, et le Fonctionnaire national EMPRES, M. M. L. Ould Ahmedou, pour l'attention apportée à tous les détails. Il a exprimé sa reconnaissance à tous les participants pour le travail fourni pendant l'atelier. Il a dit espérer que cet atelier serait vu comme un pas en avant pour l'amélioration de la planification prévisionnelle. Si c'était le cas, les recommandations faites par l'atelier devraient être suivies attentivement et énergiquement par la FAO, à travers ses Commissions et EMPRES ainsi que par les unités nationales anti-acridiennes.
- 71. Le Conseiller technique du Ministre du Développement rural et de l'Environnement, M. Camara Fodié, a indiqué que ce fut un honneur pour le Gouvernement mauritanien d'accueillir un atelier aussi important que celui du Groupe technique DLCC dans lequel tant de nationalités étaient représentées. Il a remercié les membres du Groupe technique, les autres participants et la FAO pour leurs contributions et a dit qu'il espérait que le résultat serait une meilleure planification des urgences acridiennes dans les pays affectés dans le futur. Il a souhaité un bon voyage de retour aux participants et a déclaré clos l'atelier.

PARTICIPANTS

Membres du Groupe technique du Comité de Lutte contre le Criquet pèlerin

M. Arnold Van Huis

Department of Entomology
Wageningen Agriculture University
P.O.Box 8031
6700 EH Wageningen
The Netherlands

Tel: 0031317484653

e-mail: arnold.vanhuis@wur.nl

M. El-Sayed El Bashir

University of Khartoum
Faculty of Agriculture
Khartoum
Sudan

Tel: 00912304747

e-mail: selbashir@hotmail.com

M. Laury McCulloch

Australian Plague Locust Commission (APLC)
Department of Primary Industries & Energy
GPO Box 858 Canberra ACT 2601
Australia

Tel: 0061261617855

e-mail: Laury.McCulloch@daff.gov.au

Invités

M. Said Ghaout

Centre National de Lutte antiacridienne
Ministère de l'intérieur
(CNLAA) BP 125 Inezgane
Agadir
Maroc

Tel: 00212 48241221

Fax: 00212 48241529

e-mail: cnlaa@menara.ma

M. Rabie Khalil

Central Institution for Desert Locust Research and Control
Plant Protection Department
PO Box 14
Khartoum North
Sudan

Tel: 00249185337495

e-mail: ppdlocust@sudanmail.net.sd

M. El Din Matook Ismail

National Centre for Locust Control & Research
PO Box 7208
Jeddah 21461
Saudi Arabia

Tel: 00966503713056

e-mail: locust@sps.sa

M. Mohamed Bakhsh

c/o Locust Control Centre
Plant Protection Directorate
Karate
Pakistan
Tel: 00929248673

M. Mehdi Ghaemian

Locusts & Grasshoppers Office
Plant Protection Organization
Tabnak Ave. 2
POB 4548 Pol-e-Rumi
Evin, Teheran 19395
I.R. Iran

Tel: 0098212403197

e-mail: mehdighaemian@yahoo.co.uk

M. Mohamed Abdallahi Ould Babah

Centre de Lutte Antiacridienne
Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
B.P. 180
Nouakchott
Mauritanie

Tel: (00222) 5259815

Fax: (00222) 5253467

e-mail: claa@toptechnology.mr

M. Elhassen Ould Jaavar

Centre de Lutte Antiacridienne
Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
B.P. 180
Nouakchott
Mauritanie

Tel: 002225259815

Fax: 002225253465

e-mail: claa@toptechnology.mr

Personnel FAO

M. Clive Elliott

Senior Officer
Locust and Other Migratory Pests Group
Plant Protection Service, AGPP
Rome

e-mail: Clive.Elliott@fao.org

Tel: 003906 57053836

Fax: 003806 57055271

Mme. Annie Monard

Locust Officer
Locust and Other Migratory Pests Group
Plant Protection Service, AGPP
Rome

e-mail: Annie.Monard@fao.org

Tel: 00390657053311

Fax: 00390657055271

M. Keith Cressman

Locust Information and Forecasting Officer
Locust and Other Migratory Pests Group
Plant Protection Service, AGPP
Rome

e-mail: Keith.Cressman@fao.org

Tel: 003906 57052420

Fax: 003906 57055271

M. Thami Ben Halima

Secrétaire Exécutif

Commission FAO de lutte contre le Criquet Pèlerin en Région Occidentale

Coordonnateur

Programme EMPRES Région occidentale

30, rue Asselah Hocine, B.P. 270 RP Alger

16000 Algérie

Tel: 00 213 21 733354

Fax: 00213 21 734505

e-mail: CLCPRO@fao.org

M. Munir Butrous

Secretary

Commission for Controlling the Desert Locust in the Central Region

FAO Regional Office for the Near East

PO Box 2223

Cairo

Egypt

Tel: 00202 3316000 (ext.2515) 3316018 (direct)

Fax: 00202 7616804/7495981

e-mail: Munir.Butrous@fao.org

M. Christian Pantenius

Coordinator

EMPRES Central Region

P.O. Box 2223

Dokki 11 Al Eslah Zeraie Str.

Cairo

Egypt

Tel: 0020-2-3316000 ext 2514

Fax: 000020-2-7616804/7495981

E-mail: Christian.Pantenius@fao.org

M. Mohamed Lemine Ould Ahmedou

NPO EMPRES

c/o FAO Representation

Nouakchott

Mauritania

Tel: 002225298681

Fax: 002225253465

e-mail: mohamedlemine@toptechnology.mr

Consultant

M. Philip Symmons

Yarralumla

Quartier Lasserre

40700 Beyries

France

Tel: 0033 558790549

e-mail: symlocust@hotmail.com